

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE  
Ville d'Eysines

**EYSINES**

**ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN ÉTABLISSEMENT  
RECEVANT DU PUBLIC  
28 avenue de La Forêt - 33320 Eysines**

**Le Maire de la Ville d'Eysines,**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2212-2,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles R. 141-1 à R. 141-47,

**Vu** le décret n°95-260 du 8 mars 1995 modifié par le décret du 30 août 2006 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**Vu** l'arrêté modifié du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**Vu** l'Arrêté du 31 mai 1994 fixant les dispositions techniques destinées à rendre aux personnes handicapées les Etablissements Recevant du Public et les installations ouvertes au public lors de leur construction, leur création ou leur modification, pris en application de l'article R 111-19-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 29 novembre 1995 portant constitution d'une commission communale de sécurité et d'accessibilité de la Ville d'Eysines, modifié par l'arrêté préfectoral du 25 mars 2007,

**Vu** la demande d'autorisation n° AT 033162 23V00019 du 07 août 2023 concernant l'ouverture d'un restaurant.

**Vu** les avis favorables émis par les sous commissions départementales de sécurité et d'accessibilité des 4 et 24 octobre 2023 relatifs à l'AT 033162 23V00019,

**Vu** l'avis favorable à l'ouverture de l'établissement émis par la commission communale de sécurité et d'accessibilité du 5 juin 2024,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1er :**

L'établissement dénommé « L'olivier », sis 28 avenue de La Forêt 33320 Eysines, classé actuellement en type N de la 5<sup>ème</sup> catégorie, est autorisée à ouvrir au public.

**ARTICLE 2 :**

L'exploitant est tenu de maintenir son établissement en conformité avec les dispositions du Code de la Construction et de l'Habitation et du règlement de sécurité contre l'incendie et la panique précités.

**ARTICLE 3 :**

Tous les travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire mais qui entraînent une modification de la distribution intérieure ou nécessitent l'utilisation d'équipements, de matériaux ou d'éléments de construction soumis à des exigences réglementaires devront faire l'objet d'une demande d'autorisation. Il en sera de même des changements de destination des locaux, des travaux

d'extension ou de remplacement des installations techniques et des aménagements susceptibles de modifier les conditions de desserte de l'établissement.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera :

- notifié à l'exploitant,
- transmis à la Préfecture de la Gironde, à la Direction Départementale du Territoire et de la Mer, au Service Départemental d'Incendie et de Secours, à la Police Nationale et à la Police municipale
- publié en Mairie

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité rendant la présente décision opposable, adressé au Tribunal Administratif de Bordeaux - 9 rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux Cedex – ou par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à Eysines, le 13 juin 2024

Certifié exécutoire par le Maire d'Eysines  
Transmission Préfecture, le...1.7.JUIN.2024  
Publication en Mairie, le.....1.7.JUIN.2024



Olivier TASTET  
Adjoint au Maire délégué à la  
sécurité

**24\_07196****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2024-06-17T18-05-16.00 ( MI253668610 )**Identifiant unique de l'acte :** 033-213301625-20240613-24\_07196-AI ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Arrêté d'ouverture d'un restaurant "L'Olivier"  
au 28 Avenue de la Forêt Eysines suite à la commission  
de sécurité du 05 Juin 2024**Date de décision :** Jun 13, 2024 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Actes individuels**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols  
2.2.8. arrêtés relatifs aux ERP**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** [Arrêté d'ouverture de L'Olivier  
signé.PDF](#)**Préparé**

Date 17/06/24 à 18:05

Par [GOBINAU Fabienne](#)**Transmis**

Date 17/06/24 à 18:05

Par [GOBINAU Fabienne](#)**Accusé de réception**

Date 17/06/24 à 18:11

